

Annexe A

3.2.TV.5.1 Exigences seuil en matière de droits de diffusion

DRAMATIQUES

LANGUE	TYPE DE PROJET		
	TYPE	DÉPENSES ADMISSIBLES	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION
LANGUE ANGLAISE	Séries à épisodes d'une demi-heure ou épisodes uniques	Moins de 800 k\$ par heure	45 % des dépenses admissibles ou 315 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
		800 k\$ par heure ou plus	315 k\$ par heure
	Séries à épisodes d'une heure ou épisodes uniques (incluant les téléfilms et les miniséries)	Moins de 800 k\$ par heure	45 % des dépenses admissibles ou 315 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
	Séries à épisodes d'une heure ou épisodes uniques (excluant les téléfilms et les miniséries)	800 k\$ par heure ou plus	315 k\$ par heure
	Séries renouvelées à épisodes d'une heure (excluant les miniséries)	800 k\$ par heure ou plus	315 k\$ par heure
	Séries renouvelées à épisodes d'une demi-heure (excluant les miniséries)	800 k\$ par heure ou plus	315 k\$ par heure
	Téléfilms	De 800 k\$ à 1 857 143 \$ par heure	325 k\$ par heure
		Plus de 1 857 143 \$ par heure	17,5 % des dépenses admissibles
	Miniséries	De 800 k\$ à 1 857 143 \$ par heure	325 k\$ par heure
		Plus de 1 857 143 \$ par heure	17,5 % des dépenses admissibles
	Émissions pilotes d'une demi-heure*	Plus de 700 k\$ par demi-heure	205 k\$ par demi-heure
	Émissions pilotes d'une heure*	Plus de 1,75 M\$ par heure	525 k\$ par heure

LANGUE	TYPE DE PROJET		
	TYPE	DÉPENSES ADMISSIBLES	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION
LANGUE FRANÇAISE	Projets dramatiques excluant les téléfilms et les miniséries	Moins de 250 k \$ par heure	50 % des dépenses admissibles
	Projets dramatiques excluant les téléfilms et les miniséries	250 k\$ ou plus par heure et moins de 800 k\$ par heure	23 % des dépenses admissibles
	Projets dramatiques excluant les téléfilms, les miniséries et les séries	800 k\$ par heure ou plus	20 % des dépenses admissibles
	Séries dramatiques d'une demi-heure et d'une heure	800 k\$ par heure ou plus	20 % des dépenses admissibles
	Miniséries	Toutes	18 % des dépenses admissibles
	Téléfilms	Toutes	150 000 \$ par projet

* Pour les dramatiques en langue anglaise, une émission pilote et une série consécutive à cette émission pilote sont traitées comme des projets distincts afin d'établir les montants de la contribution maximaux applicables, qu'elles soient financées ou non au cours du même exercice financier.

VARIÉTÉS ET ARTS DE LA SCÈNE

LANGUE	PROJET		
	TYPE	DÉPENSES ADMISSIBLES	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION
LANGUE ANGLAISE	Variétés et arts de la scène	Moins de 750 k\$ par heure	40 % des dépenses admissibles ou 240 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
		750 k\$ ou plus par heure	240 k\$ par heure
LANGUE FRANÇAISE	Variétés	Moins de 750 k\$ par heure	50 % des dépenses admissibles
		750 k\$ ou plus par heure	25 % des dépenses admissibles
	Arts de la scène	Toutes	20 % des dépenses admissibles

DOCUMENTAIRES

LANGUE	PROJET	
	TYPE	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION
LANGUE ANGLAISE	Projets de six épisodes ou moins ayant des dépenses admissibles inférieures à 400 k\$ par heure*	30 % des dépenses admissibles ou 100 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
	Projets de sept épisodes ou plus ayant des dépenses admissibles inférieures à 400 k\$ par heure	40 % des dépenses admissibles ou 100 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
	Projets ayant des dépenses admissibles de 400 k\$ ou plus par heure*	100 k\$ par heure
LANGUE FRANÇAISE	Projets ayant des dépenses admissibles inférieures à 100 k\$ par heure	35 % des dépenses admissibles
	Projets ayant des dépenses admissibles entre 100 k\$ et 400 k\$ par heure	20 % des dépenses admissibles
	Projets ayant des dépenses admissibles de plus de 400 k\$ par heure et jusqu'à 750 k\$ par heure	15 % des dépenses admissibles
	Projets ayant des dépenses admissibles supérieures à 750 k\$ par heure	10% des dépenses admissibles
	Projets de longs métrages documentaires ayant des dépenses admissibles entre 100 k\$ et 750 k\$	12 % des dépenses admissibles
	Projets de longs métrages documentaires ayant des dépenses admissibles supérieures à 750 k\$	10 % des dépenses admissibles

* Pour les longs métrages documentaires en langue anglaise, la durée de diffusion du projet sera arrondie à la demi-heure la plus proche aux fins du calcul horaire du FMC dans cette section.

ENFANTS ET JEUNES

LANGUE	PROJET	
	TYPE	EXIGENCE SEUIL EN MATIÈRE DE DROITS DE DIFFUSION
LANGUE ANGLAISE	Projets ayant des dépenses admissibles inférieures à 750 k\$ par heure	25 % des dépenses admissibles ou 160 k\$ par heure, soit le montant le moins élevé
	Projets ayant des dépenses admissibles de 750 k\$ ou plus par heure	160 k\$ par heure
LANGUE FRANÇAISE	Projets tournés en prises de vue réelles ayant des dépenses admissibles inférieures à 750 k\$ par heure	35 % des dépenses admissibles
	Projets tournés en prises de vue réelles ayant des dépenses admissibles de 750 k\$ ou plus par heure	15 % des dépenses admissibles
	Animation	10 % des dépenses admissibles